

Directive concernant les déchets



Communes du cercle de Corsier

Mesdames, Messieurs,
la présente directive détaille le fonctionnement de récupération écoresponsable des déchets urbains auprès des ménages et entreprises des Communes du Cercle de Corsier, ceci dans le but d'obtenir une valorisation respectueuse de l'environnement. Chacun peut ainsi contribuer à ménager les ressources en effectuant un tri de qualité.

Les lieux, termes et dates importants pour l'élimination des déchets sont énoncés dans les documents joints. Les principes généraux de l'élimination des déchets en Suisse sont disponibles sur internet et auprès de votre administration communale.
Un grand merci de votre collaboration.



Règlement intérieur de la Déchèterie intercommunale de Praz-Libon

Afin de garantir un maximum de confort, de sécurité et de propreté dans votre Déchèterie intercommunale, nous vous prions de bien vouloir respecter les points suivants :

1. Chaque ménage reçoit une carte citoyenne. Elle doit obligatoirement être présentée afin de pouvoir accéder à la Déchèterie intercommunale.
 2. Les consignes des collaborateurs de la Déchèterie intercommunale doivent être suivies.
 3. Le temps passé sur l'aire de la Déchèterie intercommunale est en principe limité à 15 minutes.
 4. Les habitantes et habitants des Communes du Cercle de Corsier peuvent utiliser la Déchèterie intercommunale financée par le biais de la taxe forfaitaire. Pendant les heures d'ouverture, le nombre de passages peut être limité par la commune.
 5. Les enfants de moins de 11 ans ne sont autorisés à se rendre à la Déchèterie intercommunale qu'accompagnés et sous la surveillance de personnes responsables de leur éducation.
 6. Les chiens sont interdits et doivent être attachés à l'extérieur de l'aire de la Déchèterie intercommunale.
 7. Le personnel peut à tout moment refuser le dépôt de certaines matières si elles font partie de celles qui ne sont pas collectées ou par le fait du volume remis (maximum 1m³).
 8. Il est interdit de déposer des déchets ou des marchandises devant la Déchèterie intercommunale.
 9. Les objets déposés deviennent propriété des Communes du Cercle de Corsier ou de l'organisation de recyclage correspondante. Hormis les objets déposés à la ressourcerie, les visiteurs de la Déchèterie ne sont pas autorisés à emporter d'objets.
 10. La Déchèterie intercommunale n'est pas un lieu d'approvisionnement en marchandises pour les marchés aux puces et les vendeurs d'articles d'occasion.
 11. Une ressourcerie existe dans l'enceinte de la Déchèterie intercommunale, permettant l'échange de petits objets en **bon état**. Une fois déposés, ceux-ci deviennent la propriété de la Déchèterie. Merci de vous référer au règlement d'utilisation affiché sur place.
 12. Les explosifs, munitions ou armes ne sont pas acceptés à la Déchèterie intercommunale. Ils doivent être remis au poste de police le plus proche.
 13. Les déchets portant les symboles de danger orange doivent être repris gratuitement par les pharmacies et drogueries.
 14. Les entreprises du Cercle de Corsier, ainsi que les paysagistes effectuant des travaux sur l'une des quatre communes, peuvent accéder à la Déchèterie intercommunale aux heures indiquées et contre paiement des taxes d'élimination. La TVA est comprise. Elles doivent se munir d'une carte d'accès à prépaiement auprès de leur administration communale.
 15. Lorsqu'une entreprise externe apporte des déchets pour un habitant, ce dernier doit l'accompagner, muni de sa carte d'accès.
 16. Le dépôt de sacs noirs à la déchèterie est interdit. Les sacs taxés sont à déposer aux endroits prévus à cet effet.
 17. Tous les objets non recyclables pouvant entrer dans un sac taxé de 110 litres ne sont pas considérés comme encombrants.
 18. Nous recommandons aux utilisateurs d'arriver suffisamment tôt afin d'avoir terminé de déposer leurs déchets avant l'heure de fermeture.
- Toutes les infractions à ces consignes peuvent entraîner l'expulsion du site, l'interdiction d'accès, des poursuites judiciaires et des demandes de dommages et intérêts. Nous vous remercions de votre compréhension.

Communes du Cercle de Corsier